



OFFRE D'EMPLOI

La Municipalité est à la recherche d'une personne qualifiée afin de pourvoir un poste de **CONTREMAÎTRE AUX OPÉRATIONS AUX TRAVAUX PUBLICS**

Sommaire de la fonction

Sous l'autorité du directeur du Service des travaux publics et des parcs, le titulaire est principalement responsable de la planification, de l'organisation et de la coordination des activités opérationnelles des travaux publics ainsi que de la gestion de ses employés. Il s'assure de respecter le budget alloué, les orientations, les objectifs et les directives de la direction. Par son expertise, il appuie le directeur de son Service, la direction générale et le conseil municipal dans son orientation visant à améliorer la qualité des services offerts à la population en ce qui concerne la voirie ainsi que les réseaux d'aqueduc et d'égout.

Il participe et assure le suivi de la maintenance de tous les véhicules, de la machinerie, de l'outillage, des équipements et de tout autre matériel nécessaire pour le bon fonctionnement de la Municipalité. Il veille à l'application stricte des normes de santé et sécurité au travail. Il se rend disponible pour effectuer des gardes en dehors des heures normales de travail, à raison d'une semaine sur deux, après entente entre les parties concernées.

Salaire, horaire de travail et durée

La Municipalité offre une rémunération et des avantages sociaux compétitifs tels que définis par l'échelle salariale incluse à la *Politique générale de traitement et de gestion des employés cadres*.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae **avant le 21 novembre 2018** à 16 h 30 par courriel à l'attention de monsieur Serge Villeneuve à emploi@saint-donat.ca

La description complète de l'emploi ainsi que les exigences sont affichées dans le site internet de la Municipalité à www.saint-donat.ca sous l'onglet *Emplois*.



Titre de l'emploi : Contremaître aux opérations
Statut de l'emploi : Temps plein

Service : Travaux publics
Nom du titulaire de l'emploi :
Supérieur immédiat : Directeur du Service des travaux publics et des parcs

Sommaire des responsabilités

Sous l'autorité du directeur du Service des travaux publics et des parcs, le titulaire est principalement responsable de la planification, de l'organisation et de la coordination des activités opérationnelles des travaux publics ainsi que de la gestion de ses employés.

Il s'assure de respecter le budget alloué, les orientations, les objectifs et les directives de la direction.

Par son expertise, il appuie le directeur de son Service, la direction générale et le conseil municipal dans son orientation visant à améliorer la qualité des services offerts à la population en ce qui concerne la voirie ainsi que les réseaux d'aqueduc et d'égout.

Il participe et assure le suivi de la maintenance de tous les véhicules, de la machinerie, de l'outillage, des équipements et d'autres matériels nécessaires pour le bon fonctionnement des opérations municipales.

Il veille à l'application stricte des normes de santé et sécurité au travail.

Il participe au tour de garde une semaine sur deux, selon l'entente établie entre les parties concernées.

Administration générale

- Voit à l'optimisation des méthodes, des outils et des équipements de travail afin d'améliorer l'efficacité des opérations
- Participe à la préparation des programmes d'entretien et de vérification
- Participe au développement des projets et rédige les rapports pertinents
- Participe à l'élaboration de procédés, de directives et de système permettant d'augmenter l'efficacité et la qualité du service
- Voit à la vérification du niveau de détérioration ou d'usure des infrastructures des aqueducs et des égouts, évalue la nature des travaux d'entretien et de réparation à

effectuer, établit des estimations préliminaires et détaillées du coût des travaux, détermine l'urgence des réparations à effectuer et soumet les recommandations appropriées

- Établit les calendriers d'exécution des travaux et la constitution des équipes de travail de façon à permettre la réalisation des programmes d'entretien de la voie publique comme l'entretien du pavage, des trottoirs, de la chaussée, etc.
- Supervise les travaux de réfection, d'entretien et de déneigement de la chaussée
- Assure la réalisation des travaux d'installation, d'entretien et de réparation des panneaux et des enseignes de signalisation routière, de signalisation temporaire des chantiers ainsi que des travaux de marquage de la chaussée
- Évalue la nature des travaux d'entretien et de réparation à effectuer, établit des estimations préliminaires et détaillées du coût des travaux et soumet les recommandations appropriées
- Établit les calendriers d'exécution et supervise la réalisation des travaux relatifs à l'entretien des barrages et des ponts conformément aux exigences gouvernementales

Gestion des ressources humaines

- Voit au respect et à l'application des normes liées à la santé et sécurité du travail
- Assure la supervision des employés cols bleus des Travaux publics
- Coordonne les remplacements et les affectations des employés
- S'assure que l'ordre et la propreté sont maintenus au sein de l'environnement de travail
- S'assure de la formation adéquate du personnel
- S'assure du respect des politiques et des règlements de travail établis pour les activités du Service
- Organise les équipes de travail en fonction des circuits de déneigement, en assure la supervision

Gestion des ressources financières

- Participe à la préparation budgétaire et suit l'évolution des dépenses
- Voit à l'utilisation des ressources financières et matérielles qui lui sont confiées en conformité avec les normes et pratiques en vigueur

Gestion des ressources matérielles et physiques

- Participe à l'élaboration des besoins de la Municipalité en matière d'équipement, de matériaux divers, de marchandises et de fournitures
- Veille à la bonne utilisation des équipements municipaux et à l'entretien de ceux-ci conformément aux programmes établis
- Collige les données requises aux fins de mise à jour des plans des infrastructures des aqueducs et des égouts
- Voit à la disponibilité de la machinerie et des matériaux requis et voit à la disponibilité et à l'affectation du personnel lors du déclenchement et de la mise en œuvre des opérations du service